

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Code RNCP : 24423

Intitulé

Licence : Licence Droit (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Toulouse 1 Capitole, Université d'Angers, Université d'Artois, Université de Bordeaux, Université de Bretagne Occidentale - Brest, Université de Bretagne Sud, Université de Caen Normandie, Université de Cergy-Pontoise, Université de Corse - Pasquale Paoli, Université de Bourgogne - Dijon, Université d'Evry-Val-d'Essonne, Université de la Réunion, Université de la Rochelle, Université du Havre, Université de Limoges, Université du Littoral Côte d'Opale, Université de Lorraine, Université Lumière - Lyon 2, Université Jean Moulin - Lyon 3, Université de Montpellier, Université de Nantes, Université Nice Sophia Antipolis, Université de Nîmes, Université de la Nouvelle-Calédonie, Université d'Orléans, Université Panthéon Sorbonne - Paris 1, Université Paris-Sud - Paris 11, Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Université Paris 13, Université Panthéon Assas - Paris 2, Université Paris Descartes - Paris 5, Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université de Perpignan Via Domitia, Université de Poitiers, Université de la Polynésie Française, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université de Rouen, Université Jean Monnet - Saint-Etienne, Université de Strasbourg, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Aix-Marseille Université, Université de Toulon, Université de Picardie Jules Verne - Amiens, Université de Franche-Comté - Besançon, Université Savoie Mont Blanc - Chambéry, Université Grenoble Alpes, Université Haute Alsace - Mulhouse, Université de Guyane, Institut national universitaire Champollion, Université des Antilles, Université Clermont Auvergne, Université de Rennes 1, Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, Université polytechnique - Haut-de-France - Valenciennes, Le Mans université, Université de Tours, Avignon université	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Assistance au responsable d'une unité dans le cadre des relations avec les instances représentatives du personnel
- Conseil et assistance juridique aux responsables hiérarchiques.
- Appui à la gestion des ressources humaines
- Suivi des documents ou des déclarations imposés par les dispositions légales et réglementaires
- Mise en application de réglementations dans les dispositifs internes
- Exploitation et analyse des informations liées à l'un des services de l'entreprise (paie, financier, comptable, juridique), synthèse
- Veille réglementaire et juridique

- Repérer dans un texte juridique les concepts fondamentaux du droit interne, du droit européen et du droit international, et les replacer dans une dimension historique
- Se servir aisément des fondements de l'analyse juridique pour lire un texte juridique et une décision de justice, identifier les règles de droit applicables, la qualification juridique des faits et les modalités de contrôle.
- Situer le droit des personnes et celui des entreprises, des administrations et de leurs personnels dans leur contexte politique, économique et social
- Mobiliser les principales règles comptables, financières et fiscales applicables aux individus, aux entreprises, aux administrations et à l'État
- Identifier dans un document les modes de règlement juridique des conflits (recours gracieux, conciliation, médiation, tribunaux...)

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale
- Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte
- Prendre du recul face à une situation

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation
- Développer une argumentation avec esprit critique
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs
- Se situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

K : Activités financières et d'assurance

L : Activités immobilières

M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques

N : Activités de services administratifs et de soutien

O : Administration publique

S : Autres activités de services

- Assistant de gestion du personnel
- Assistant juridique
- Négociateur immobilier
- Syndic (immobilier)
- Responsable administratif et de gestion du personnel
- Chargé d'études ou de mission en ressources humaines, en droit social
- Rédacteur juridique

Codes des fiches ROME les plus proches :

- K1902 : Collaboration juridique
- K1903 : Défense et conseil juridique
- C1109 : Rédaction et gestion en assurances
- K1706 : Sécurité publique
- K1901 : Aide et médiation judiciaire

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 24423 - Usages digitaux et numériques	- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 24423 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 24423 - Exploitation de données à des fins d'analyse	- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. - Développer une argumentation avec esprit critique.
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 24423 - Expression et communication écrites et orales	- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 24423 - Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire	• Mobiliser les principales règles comptables, financières et fiscales applicables aux individus, aux entreprises, aux administrations et à l'État.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 24423 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 24423 - Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires	• Repérer dans un texte juridique les concepts fondamentaux du droit interne, du droit européen et du droit international, et les replacer dans une dimension historique. • Se servir aisément des fondements de l'analyse juridique pour lire un texte juridique et une décision de justice, identifier les règles de droit applicables, la qualification juridique des faits et les modalités de contrôle. • Identifier dans un document les modes de règlement juridique des conflits (recours gracieux, conciliation, médiation, tribunaux...).
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 24423 - Identification d'un questionnement au sein d'un champ disciplinaire	• Situer le droit des personnes et celui des entreprises, des administrations et de leurs personnels dans leur contexte politique, économique et social.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- **Arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence**
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018
 Avignon Université, arrêté du : 24/09/2018
 Institut National Universitaire Champollion, arrêté du : 23/05/2016
 Université Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017
 Université d'Angers, arrêté du : 28/09/2017
 Université d'Artois, arrêté du : 25/06/2015
 Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2016
 Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 16/04/2017
 Université de Bretagne Sud, arrêté du : 28/09/2017
 Université de Bretagne-Occidentale - Brest, arrêté du : 27/07/2017
 Université de Caen-Normandie, arrêté du : 07/02/2017
 Université de Cergy-Pontoise, arrêté du : 03/07/2015
 Université de Corse - Pascal Paoli, arrêté du : 16/03/2018
 Université de Franche-Comté - Besançon, arrêté du : 20/04/2017
 Université de Guyane, arrêté du : 09/06/2017
 Université de Haute Alsace - Mulhouse, arrêté du : 22/06/2018
 Université de la Nouvelle-Calédonie, arrêté du : 06/02/2017
 Université de la Réunion, arrêté du : 24/07/2017
 Université de La Rochelle, arrêté du : 22/05/2018
 Université de Lille, arrêté du : 13/07/2015
 Université de Limoges, arrêté du : 04/09/2018
 Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018
 Université de Montpellier, arrêté du : 22/03/2018
 Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017
 Université de Nîmes, arrêté du : 19/01/2018
 Université de Pau et des Pays de l'Adour, arrêté du : 02/06/2016
 Université de Perpignan Via Domitia, arrêté du : 16/11/2017
 Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 19/07/2018
 Université de Poitiers, arrêté du : 24/09/2018
 Université de Polynésie Française, arrêté du : 09/06/2017
 Université de Reims Champagne-Ardenne, arrêté du : 15/05/2018
 Université de Rouen, arrêté du : 08/06/2017
 Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018
 Université de Toulon, arrêté du : 06/06/2018
 Université de Tours, arrêté du : 22/05/2018
 Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, arrêté du : 03/03/2016
 Université des Antilles, arrêté du : 17/07/2017
 Université d'Evry-Val-d'Essonne, arrêté du : 05/06/2015
 Université d'Orléans, arrêté du : 22/05/2018
 Université du Havre, arrêté du : 08/06/2017
 Université du Littoral-Côte-d'Opale, arrêté du : 19/06/2015

Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016
 Université Jean Monnet - Saint Etienne, arrêté du : 28/06/2016
 Université Jean Moulin - Lyon 3, arrêté du : 28/06/2016
 Université Lumière - Lyon 2, arrêté du : 23/05/2016
 Université Nice Sophia Antipolis, arrêté du : 28/05/2018
 Université Panthéon Assas - Paris 2, arrêté du : 03/11/2014
 Université Panthéon Sorbonne - Paris 1, arrêté du : 19/09/2017
 Université Paris 13, arrêté du : 19/02/2015
 Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis, arrêté du : 30/06/2017
 Université Paris Descartes - Paris 5, arrêté du : 17/10/2014
 Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12, arrêté du : 16/07/2015
 Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, arrêté du : 30/06/2017
 Université Paris-Sud - Paris 11, arrêté du : 15/07/2015
 Université Polytechnique - Hauts-de-France - Valenciennes, arrêté du : 03/07/2015
 Université Rennes 1, arrêté du : 29/06/2017
 Université Savoie Mont Blanc - Chambéry, arrêté du : 24/06/2016
 Université Toulouse 1 Capitole, arrêté du : 23/05/2016

Le Mans Université, arrêté du : 03/07/2017

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
 - Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Aix-Marseille Université](#)

[Avignon Université](#)

[Institut National Universitaire Champollion](#)

[Université Clermont Auvergne](#)

[Université d'Angers](#)

[Université d'Artois](#)

[Université de Bordeaux](#)

[Université de Bourgogne - Dijon](#)

[Université de Bretagne Sud](#)

[Université de Bretagne-Occidentale - Brest](#)

[Université de Caen-Normandie](#)

[Université de Cergy-Pontoise](#)

[Université de Franche-Comté - Besançon](#)

[Université de Guyane](#)

[Université de Haute Alsace - Mulhouse](#)

[Université de la Nouvelle-Calédonie](#)

[Université de la Réunion](#)

[Université de La Rochelle](#)

[Université de Lille](#)

[Université de Limoges](#)

[Université de Lorraine](#)

[Université de Montpellier](#)

[Université de Nantes](#)

[Université de Nîmes](#)

[Université de Pau et des Pays de l'Adour](#)

[Université de Perpignan Via Domitia](#)

[Université de Picardie Jules Verne - Amiens](#)

[Université de Poitiers](#)

[Université de Polynésie Française](#)

[Université de Reims Champagne-Ardenne](#)

[Université de Rouen](#)

[Université de Strasbourg](#)

[Université de Toulon](#)

[Université de Tours](#)

[Université de Tours](#)

[Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines](#)

[Université des Antilles](#)

[Université d'Evry-Val-d'Essonne](#)

[Université d'Orléans](#)

[Université du Havre](#)

[Université du Littoral-Côte-d'Opale](#)

[Université du Maine - Le Mans](#)

[Université Grenoble Alpes](#)

[Université Jean Monnet - Saint Etienne](#)

[Université Jean Moulin - Lyon 3](#)

[Université Lumière - Lyon 2](#)

[Université Nice Sophia Antipolis](#)

[Université Panthéon Assas - Paris 2](#)

[Université Panthéon Sorbonne - Paris 1](#)

[Université Paris 13](#)

[Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis](#)

[Université Paris Descartes - Paris 5](#)

[Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12](#)

[Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10](#)

[Université Paris-Sud - Paris 11](#)

[Université Polytechnique - Hauts-de-France - Valenciennes](#)

[Université Rennes 1](#)

[Université Savoie Mont Blanc - Chambéry](#)

[Université Toulouse 1 Capitole](#)

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :

Certification précédente : **Domaine :** Droit, **Économie, Gestion** **Mention :** Droit